

CHARTÉ D'ENGAGEMENTS

Administration Communale de
Grâce-Hollogne



GREEN DEAL – CANTINES DURABLES

Je m'engage comme autorité politique pour plus d'alimentation durable dans les cantines !

NOM de l'Autorité Politique : Administration Communale de Grâce-Hollogne

Personne responsable : Virginie Polis, Chef du service communal de l'Enseignement

Personne de contact : Virginie Polis

E-mail et tél. de la personne de contact : virginie.polis@grace-hollogne.be – 04/231 48 58

La commune de Grâce-Hollogne compte sur son territoire 8 écoles fondamentales (réparties dans 15 implantations).

Elle organise une cantine scolaire qui propose chaque jour un repas chaud composé d'un potage, d'un plat et d'un dessert à environ 400 élèves.

Le service des cuisines scolaires concocte des repas sains et équilibrés à un prix démocratique.

CHARTE D'ENGAGEMENTS

Administration Communale de
Grâce-Hollogne



Objectif :

Fin 2021, 100% des marchés publics relatifs à la fourniture de denrées alimentaires pour la cantine scolaire devront s'inscrire dans une démarche d'alimentation durable. (Axes : tous les axes)

Actions :

- En tant que pouvoir adjudicateur, la commune insérera des clauses soutenant un système alimentaire durable dans le cahier spécial des charges des marchés publics alimentaires pour la cantine scolaire (privilégiant des produits s'inscrivant dans une démarche de développement durable, des circuits courts, un conditionnement minimum, ...). (Axes : tous les axes)
- Restreindre l'offre et/ou promouvoir des produits les plus susceptibles de contribuer au déséquilibre des régimes alimentaires dans les cantines de collectivité en privilégiant dans les marchés publics les produits sains, les matières premières non transformées... (Axe : 4)

CHARTÉE D'ENGAGEMENTS

Administration Communale de
Grâce-Hollogne



1/ POUR DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

2/ POUR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX

3/ POUR DES PRODUITS EQUITABLES

4/ POUR DES REPAS SAINS, EQUILIBRES ET SAVOUREUX

5/ POUR LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES DECHETS

6/ POUR L'INCLUSION SOCIALE